

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 18 - 164**

L'an deux mille dix-huit, le 20 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : PROPOSITION DE  
PARTENARIAT AVEC LA SAS PGCM  
ENTRE MONTS VELOS**

**Date de la convocation :** 13 décembre 2018

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 28</i> <i>Votants : 30</i></p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p><i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Pierre BAFFERT, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI, (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Suzy REY à Jean-Paul CLARET</p>
--	---

**CONSIDERANT** la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique et notamment de gestion de l'Espace nordique des Entremonts en Chartreuse ;

**CONSIDERANT** l'évolution des attentes des clientèles de bénéficier d'une offre touristique diversifiée ;

**CONSIDERANT** l'importance pour l'Espace nordique de proposer des activités moins dépendantes de l'aléa neige ;

**CONSIDERANT** l'expérimentation de la pratique du Fat Bike menée par l'Espace nordique depuis la saison dernière en partenariat, notamment avec Nordic France, la Fédération Française de Cyclisme et les Moniteurs Cyclistes Français. Cette expérimentation s'est traduite, entre autre, par la mise en place d'un parcours balisé dédié à la pratique du Fat Bike.

**VU** la proposition de la Société PGCM Entre Monts Vélos d'expérimenter la mise à disposition de l'Espace nordique de 5 Fat Bike afin que ce dernier les propose à sa clientèle et en assure la location. En échange de quoi, La Société PGCM Entre Monts Vélos s'engage à verser une commission.

**VU** l'avis favorable de la Commission tourisme du 20 novembre 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ (30 POUR)**

- **VALIDE** la mise en place de cette expérimentation avec la Société PGCM Entre Monts Vélos pour la saison d'hiver 2018-2019
- **AUTORISE** la Commission tourisme à négocier les termes de la convention de partenariat et notamment le montant de la commission revenant à l'Espace nordique avec la Société PGCM Entre Monts Vélos.
- **VALIDE** les tarifs de location des Fat Bike ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/01/2019

Reçu en préfecture le 03/01/2019

Affiché le 03/01/2019

ID : 038-200040111-20181220-18\_164-DE

Location 1 heure	12,00 €
Location 2 heure	18,00 €
Location ½ journée	25,00 €
Location 1 journée	35,00 €
Location week-end	60,00 €
Location semaine	190,00 €
Location quinzaine	340,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout document lié à la mise en œuvre de ces décisions, dont ladite convention de partenariat.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 3 janvier 2019,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

